

N° ER	Designation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Ligne TGV Est	Réseau ferré de France	26ha
2	Cheminement permettant l'accès au cimetière	Commune	678m2
3	Aménagement du carrefour entre la rue Principale et la rue des Hironnelles et son élargissement	Commune	145m2
4	Élargissement d'un chemin rural permettant l'accès à une zone IAU	Commune	149m2
5	Création d'une liaison douce	Commune	737m2
6	Extension de la mairie et création de places de stationnement	Commune	824m2
7	Aménagement de carrefour	Commune	324m2

Voir plan au 1/2000eme

A. LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

- Limite de zone
- UA Désignation de zone
- UAa Désignation de secteur de zone

B. LES EMPLACEMENTS RESERVES

- A3 Numéro de repérage
- 8 Emprise
- Voies publiques
 - à créer
 - à élargir
 - à élargir (cas de faible élargissement)
- Ouvrages publics ou espaces verts publics

C. LES AUTRES INDICATIONS

- Recul par rapport à l'axe (R) des voies publiques (hors agglomération)
- Canalisation de gaz
- Zone non-aedificandi et non-sylvandi
- Élément bâti remarquable au titre de la Loi Paysage
- Espace paysager remarquable au titre de la Loi Paysage
- Zone de nuisance acoustique
- OA n°1 Secteur concerné par une orientation d'aménagement
- Plantations à réaliser

